PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2025
COMMUNE DE GUEUX

La réunion a débuté le 04 novembre 2025 à 20h sous la présidence du Maire, Monsieur RONSEAUX Jean-Pierre.

Membres présents (14) :
Monsieur Gaëtan BISTER
Madame Hélène COLZY
Monsieur Laurent DEGODET
Madame Laëtitia DEVULDER
Madame Brigitte HOURLIER
Madame Pascale LAHAYE
Monsieur Jacques MARIE
Monsieur Patrick MOUZON
Madame Frédérique PREVOST
Monsieur Jean-Pierre RONSEAUX
Monsieur Frédéric SAMAIN
Madame Magalie TROYON
Madame Florence PORTELETTE
Monsieur Nicolas VIGOUR

Membres absents représentés (4) :
Monsieur Thierry BOUDILLET représenté par Monsieur Frédéric SAMAIN
Madame Marie MORETTI représentée par Madame Hélène COLZY
Monsieur Pierre-François SOUCHON représenté par Monsieur Jean-Pierre RONSEAUX
Monsieur Guy ZAWADA représenté par Madame Frédérique PREVOST

Membres absents (1) :
Madame Morgane BONNET

Nombre de votants (18) :

Secrétaire de séance : Madame Hélène COLZY
Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :
- DE2025 67 – Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025
- DE2025 68 – Avenants dans le cadre des travaux de rénovation de l'école maternelle et extension du pôle périscolaire.
- DE2025 69 – Fixation des modalités de concertation concernant la mise en compatibilité du PLU de Gueux
- DE2025 70 – Avenant à la convention de groupement - plan de lutte déchets abandonnés
- DE2025 71 – Avenants relatifs aux travaux du lotissement du Moulin à Vent
- DE2025 72 – Avenant relatif à la maitrise d'œuvre dans le cadre des travaux du lotissement le Moulin à Vent

Points divers :
- Circuit de Reims-Gueux : rappel sur la cérémonie de lancement de la campagne de souscription publique pour la restauration de la tour des restaurants sous l'égide de la Fondation du Patrimoine.
- Point sur l'état d'avancement des travaux de l'école maternelle, du périscolaire et de la salle multi-activités.
- Point sur les travaux du cimetière Saint-Timothée.

DE2025 67 – Approbation de la séance du 30 septembre 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour

Frédérique PREVOST ne participe pas au vote étant absente au dernier conseil

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2025.

DE2025 68 – Avenants dans le cadre des travaux de rénovation de l'école maternelle et extension du pôle périscolaire.

Monsieur RONSEAUX présente les différentes prestations en plus ou moins-values relatives aux marchés de travaux pour la réalisation de la rénovation de l'école maternelle et de la construction du bâtiment périscolaire à Gueux.

AVENANT 01 pour le lot 01 – Démolition / Gros œuvre / Charpente – Entreprise SPC :

Montant du marché de base : 669 676,90 €HT
Avenant 01 : 22 060,12 €HT

Prestations en plus-value :
Dépose et tri de l'épaisseur en shingle découverte sous le bac de la toiture : + 3 718,50 €HT
Démolition permettant le tri du polystyrène présent dans la structure du plancher béton du VS : + 11 059,10 €HT
Désamiantage complémentaire suite à la dépose du sol souple sur zone existante ne figurant pas sur le diagnostic amiante : + 7 282,52 €HT

SOUS-TOTAL : + 22 060,12 €HT

Ce qui représente un montant total de travaux de + 22 060,12 €HT, soit une évolution de 3,29 % par rapport au marché de base, pour un montant total après avenant de 691 737,02 €HT.

AVENANT 01 pour le lot 02 – VRD – Entreprise RAMERY :

Montant du marché de base : 139 474,50 €HT
Avenant 01 : 16 391,30 €HT

Prestations en plus-value :
Branchement AEP/EU office et réfectoire, compris fourniture et mise en œuvre des canalisations et raccordement, remblais et réfection de tranchée en espace vert : + 10 861,30 €HT
Branchement EU - école maternelle : Ouverture de tranchée et remblaiement provisoire, réservation pour piquetage dans le regard EU, remblaiement et réfection de tranchée en enrobé : + 2 230,00 €HT
École maternelle accès provisoire en enrobé, compris terrassement et géotextile : + 3 300,00 €HT

SOUS-TOTAL : + 16 391,30 €HT

Ce qui représente un montant total de travaux supplémentaires de 16 391,30 €HT, soit une évolution de 11,75 % par rapport au marché de base, pour un montant total après avenant de 155 865,80 €HT.

AVENANT 01 pour le lot 03 – Étanchéité / Couverture – Entreprise SOPREMA :

Montant du marché de base : 175 612,59 €HT
Avenant 01 : 1 000,00 €HT

Prestations en plus-value :
Soudage du plastron des 132 plots fournis par le lot photovoltaïque suivant plan de TAOVA : + 1 000,00 €HT

SOUS-TOTAL : + 1 000,00 €HT

Ce qui représente un montant total de travaux supplémentaires de 1 000,00 €HT, soit une évolution de 0,57% par rapport au marché de base, pour un montant total après avenant de 176 612,59 €HT

AVENANT 01 - pour le lot 04 – Menuiseries extérieures PVC – Entreprise PAQUATTE :

Montant du marché de base : 79 029,00 €HT
Avenant 01 : 557,00 €HT

Prestations en plus-value :
Modification des châssis d'accès sous préau de l'école Maternelle : + 557,00 €HT

SOUS-TOTAL : + 557,00 €HT

Ce qui représente un montant total de travaux supplémentaires de 557,00 €HT, soit une évolution de 0,70% par rapport au marché de base, pour un montant total après avenant de 79 586,00 €HT.

AVENANT 01 pour le lot 05 – Menuiseries extérieures alu / Métallerie / Serrurerie – Entreprise MCA :

Montant du marché de base : 227 496,00 €HT
Avenant 01 : - 3 056,00 €HT

Prestations en plus-value :
Fourniture et pose d'un portillon 1000x2000ht avec remplissage par barreaudage : + 1 566,00 €HT

SOUS-TOTAL : + 1 566,00 €HT

Prestations en moins-value :
Suppression ALU dans sanitaires maternelle et couloirs périscolaire : - 4 622,00 €HT

SOUS-TOTAL : - 4 622,00 €HT

Ce qui représente un montant total de travaux modificatifs de – 3 056,00 €HT, soit une diminution de 1,34% par rapport au marché de base, pour un montant total après avenant de 224 440,00 €HT.

AVENANT 01 pour le lot 07A – Cloison / Doublage / Menuiseries intérieures – Entreprise Les Ateliers de Reims :

Montant du marché de base : 281 601,74 €HT
Avenant 01 : 14 196,68 €HT

Prestations en plus-value :
Dépose et repose de placards existants, dépose avant démarrage travaux, repose en fin de travaux : + 9 197,01 €HT
Réalisation d'une cloison provisoire pour création salle de classe provisoire maternelle : + 4999,67 €HT

SOUS-TOTAL : + 14 196,68 €HT

Ce qui représente un montant total de travaux supplémentaires de 14 196,68 €HT, soit une évolution de 5,04% par rapport au marché de base, pour un montant total après avenant de 295 798,42 €HT.

AVENANT 01 pour le lot 07B – Faux-plafonds – Entreprise ISODECOR :

Montant du marché de base : 125 000,00 €HT
Avenant 01 : 5 995,00 €HT

Prestations en plus-value :
Fourniture et pose d'une isolation en faux-plafond avec une meilleure performance thermique en lien avec CLIMAXION : + 5 995,00 €HT

SOUS-TOTAL : + 5 995,00 €HT

Ce qui représente un montant total de travaux supplémentaires de 5 995,00 €HT, soit une évolution de 5,42% par rapport au marché de base, pour un montant total après avenant de 116 593,00 €HT.

AVENANT 01 pour le lot 09 – Peinture – Entreprise LAGARDE MEREGNANI :

Montant du marché de base : 69 849,51 €HT
Avenant 01 : 1 450,00 €HT

Prestations en plus-value :
Mise en peinture d'une cloison : + 1 450,00 €HT

SOUS-TOTAL : + 1 450,00 €HT

Ce qui représente un montant total de travaux supplémentaires de 1 450,00 €HT, soit une évolution de 2,08% par rapport au marché de base, pour un montant total après avenant de 71 299,51 €HT.

AVENANT 01 pour le lot 11 – Électricité – Entreprise ANQUET :

Montant du marché de base : 151 800,00 €HT
Avenant 01 : 12 825,15 €HT

Prestations en plus-value :
Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) : + 10 900,00 €HT
Alimentation BSO supplémentaire : + 1 272,95 €HT
Arrêt d'urgence cuisine : + 330,00 €HT
Cable CR1 pour la Hotte cuisine : + 322,20 €HT

SOUS-TOTAL : + 12 825,15 €HT

Ce qui représente un montant total de travaux supplémentaires de 12 825,15 €HT, soit une évolution de 8,45% par rapport au marché de base, pour un montant total après avenant de 164 625,15 €HT.

AVENANT 01 pour le lot 12 – Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires – Entreprise NRJ :

Montant du marché de base : 467 180,89 €HT
Avenant 01 : 11 877,00 €HT

Prestations en plus-value :
Fourniture et pose d'une hotte pour la cuisine, compris gaine, raccordement électrique et sortie en toiture : + 11 877,00 €HT

SOUS-TOTAL : + 11 877,00 €HT

Ce qui représente un montant total de travaux supplémentaires de 11 877,00 €HT, soit une évolution de 2,54 % par rapport au marché de base, pour un montant total après avenant de 479 057,89 €HT.

AVENANT 01 pour le lot 13 – Ascenseurs – Entreprise TK ELEVATOR :

Montant du marché de base : 26 200,00 €HT
Avenant 01 : - 3 760,00 €HT

Prestations en moins-value :
Mise en œuvre d'un ascenseur dans le pôle périscolaire conformément au marché de base et au PC en remplacement d'un élévateur suite à l'avis du bureau de contrôle : - 3 760,00 €HT
SOUS-TOTAL : - 3 760,00 €HT

Ce qui représente un montant total de travaux modificatifs de – 3 760,00 €HT, soit une évolution de -14,35% par rapport au marché de base, pour un montant total après avenant de 22 440,00 €HT.

Vu les montants des marchés signés avec les entreprises correspondantes,

Vu les articles du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de réaliser les prestations supplémentaires,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 16 voix pour,

Frédérique PREVOST et Guy ZAWADA s'abstiennent

APPROUVE les avenants décrits ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces avenants par l'intermédiaire de notre mandataire Agencia

DE2025 69 – Fixation des modalités de concertation concernant la mise en compatibilité du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Gueux.

Le Grand Reims voit l'opportunité de lancer une réflexion sur la possible construction d'une déchetterie sur la commune de Gueux. En effet celle-ci aurait pour vocation de remplacer les déchetteries existantes de Gueux et de Muizon, ainsi que de pallier l'accès restreint ou éloigné des usagers du secteur aux structures de récupération et de valorisation des déchets.
L'opération aura pour objectif de s'inscrire dans une intégration paysagère qualitative et de prendre en compte la majeure partie des plantations existantes sur le site de projet.
A noter que la construction de cette déchetterie est inscrite au programme pluriannuel d'investissement (PPI) de la Direction des Déchets et de la Propreté, et est basée sur le schéma directeur des déchetteries, approuvé par le Bureau Communautaire.
Or, plusieurs dispositions du PLU actuel, notamment le zonage « Ap » (secteur agricole préservé où les constructions nouvelles sont interdites) et son règlement ne permettent pas l'implantation de cet équipe- ment.
En effet, au sein du zonage « Ap », seuls les ouvrages nécessaires à la gestion des eaux pluviales et les ONTFSP (ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement du service public) sont autorisés.

Ainsi, pour permettre l'implantation de ce projet, il est donc envisagé de faire évoluer le PLU de GUEUX actuellement en vigueur et notamment les documents suivants, dans le respect des dispositions du SCoT et de la législation en vigueur :

- *- **Evolution du zonage**, afin de basculer le périmètre d'implantation de la déchetterie de « Ap » vers un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) « Nd ».*
- *- **Evolution du règlement écrit,** afin de préciser les occupations autorisées au sein du secteur nou- velle créé Nd, et de répondre aux exigences de l'article L151-13 du Code de l'Urbanisme (conditions de hauteur, d'implantation et de densité des constructions).*

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-36 à L153-48,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Gueux approuvé le 27 mars 2025

Vu la délibération n°DE2024-63 en date du 12 novembre 2024 demandant à la Communauté urbaine du Grand Reims de prescrire une procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Gueux avec une déclaration de projet pour l'implantation d'une déchetterie

Considérant le besoin de faire évoluer le PLU afin de prendre en compte le projet exposé ci-dessus

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour

DECIDE,

De solliciter la Communauté urbaine du Grand Reims afin d'engager une procédure de mise en compatibilité du PLU avec une déclaration de projet pour la construction d'une déchetterie

De soumettre à concertation du public le projet de mise en compatibilité n°1 du PLU de Gueux

La concertation sera menée selon les modalités suivantes :

- La mise à disposition du public d'un dossier sur le site Internet de la Communauté urbaine du Grand Reims, ainsi qu'un registre permettant aux habitants et aux usagers d'y consigner des observations du 14 au 28 novembre à la mairie de Gueux, aux heures d'ouverture.
- La parution d'articles d'information dans le bulletin municipal et/ou communautaire et sur le site Internet de la Communauté Urbaine du Grand Reims et/ou de la commune de Gueux.

DE2025 70 – Avenant à la convention de groupement - plan de lutte déchets abandonnés (PDLA)

En 2024, Le Grand Reims a signé un plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) permettant d'obtenir des soutiens dans le cadre de la réduction de dépôts de déchets sauvages

dans l'espace public. Une police rurale avec le recrutement de deux gardes champêtres est venue compléter cette action afin de lutter contre les dépôts sauvages et venir en appui des élus locaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2023 portant agrément d'Adelphe, éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique jusqu'au 31 décembre 2029,

Considérant que l'éco-organisme Adelphe, en charge de la responsabilité élargie des producteurs sur les emballages, a signé, après entente avec l'éco-organisme Citeo, le 8 février 2024 une convention de soutien avec le Grand Reims, désigné responsable d'un groupement composé de la communauté urbaine du Grand Reims et des communes volontaires, permettant une prise en charge des coûts liés au nettoiement et à la réduction de ces déchets abandonnés sur l'espace public, sous la forme de soutiens financiers, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025, reconductible pour une durée de trois ans,

Vu la convention de groupement, pour la coordination dans le cadre de l'accompagnement proposé par l'eco-organisme en matière de lutte contre les déchets abandonnés, signé par la commune de Gueux avec le Grand Reims le 11 février 2025 associée à la convention de soutien avec l'éco-organisme,

Considérant que l'éco-organisme Adelphe a proposé au Grand Reims un avenant valant substitution de la convention de soutien signée le 8 février 2024, modifiant la durée de la convention en décalant le terme de la période ferme au 31 décembre 2027, et en permettant sa reconduction pour une nouvelle période allant jusqu'au 31 décembre 2029 maximum,

Considérant que l'évolution du terme maximum de cette convention de soutien (31 décembre 2028 à 31 décembre 2029) permet au groupement de pouvoir bénéficier d'une année supplémentaire de soutiens financiers de l'éco-organisme,

Considérant que cette nouvelle durée de convention de soutien impacte la durée mentionnée à l'article 7 de la convention de groupement signée entre la commune et le Grand Reims,

Vu le projet d'avenant à la convention de groupement, relatif au soutien pour la « Lutte contre les déchets abandonnés diffus »

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour,

DECIDE

D'approuver l'avenant à la convention type de groupement associé à la convention de soutien d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

DE2025 71 – Avenants relatifs aux travaux du lotissement du Moulin à Vent

Monsieur RONSEAUX présente les différentes prestations en plus ou moins-values relatives aux marchés de travaux pour la réalisation du Lotissement le Moulin à Vent, à savoir :

AVENANT 04

Pour le lot 01 - Voirie – Entreprise RAMERY :

Montant du marché de base : 1 843 891,10 € HT
Avenant 01 : 170 258,47 € HT
Avenant 02 : 57 693,80 € HT
Avenant 03 : 11 959,40 € HT
Avenant 04 : - 516,63 €HT

Prestations en moins-value :
Voirie sud autour des macrolots : Bordures / Tapis d'enrobés : - 13 323,70 € HT
Placette en stabilisé secteur Sud / Bordurettes / Structure / sable stabilisé : - 4 685,30 € HT
Parking salle multi-activités : Bordures / GNT / Enrobés / Allée stationnement : - 19 023,20 € HT
SOUS-TOTAL : - 37 032,20 € HT

Prestations en plus-value :
Modifications générales de la signalisation horizontale et verticale : + 8 550,00 € HT
Création d'une allée provisoire en GNT 0/14 entre le lotissement et les commerces : + 4 180,00 € HT
Création d'un massif béton pour la repose du calvaire : + 950,00 €HT
Déplacement de 2 candélabres sur le parking Moutier : + 3 425,00 €HT
Dévoiement réseau EP Parking pôle médical : + 8 700,00 €HT
Fourniture et pose de blocs type lego : + 4 158,57 €HT
SOUS-TOTAL : + 29 963,57 €HT

Ce qui représente un montant total de travaux de – 7 068,63 € HT, soit une évolution de 12,63 % par rapport au marché de base, pour un montant total après avenants de 2 076 734,14 €HT.

AVENANT 02

Pour le lot 04 – Aménagements paysagers – Entreprise ARTOPIA :

Montant du marché de base : 639 175,79 € HT
Avenant 01 : 6 903,04 € HT
Avenant 02 : 14 984,06 € HT

Modification du quantitatif mobilier (banc, chaise, table, corbeille, potelet, jeu) : - 36 493,76 €HT
Réalisation de plateforme en béton désactivé pour tables de pique-nique : + 5 446,14 €HT
Fourniture de 28 nouveaux arbres (entrée de la commune, lisière) : +18 105,82 €HT
Aménagement paysager entrée de la commune (arbustes, vivaces, graminées) : + 13 030,25 €HT

Ce qui représente un montant total de travaux supplémentaires de 9 267,15 € HT, soit une évolution de 2,53 % par rapport au marché de base, pour un montant total après avenants de 655 345,98 € HT.

Vu les montants des marchés signés avec les entreprises correspondantes,

Vu les articles du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de réaliser les prestations supplémentaires,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 18 voix pour,

APPROUVE les avenants décrits ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces avenants par l'intermédiaire de notre mandataire Agencia

DE2025 72 – Avenant relatif à la maitrise d'œuvre dans le cadre des travaux du lotissement le Moulin à Vent

Monsieur RONSEAUX présente les différentes prestations supplémentaires relatives aux marchés de marché de maitrise d'œuvre pour la réalisation du Lotissement le Moulin à Vent, à savoir :

AVENANT 04

Pour le groupement de maîtrise d'œuvre – SLG PAYSAGE / BEREST / NINJA :

Montant du marché de base :	152 420,00 € HT
Avenant 01 :	0,00 € HT
Avenant 02 :	45 488,16 € HT
Avenant 03 :	2 925,00 € HT
Avenant 04 :	20 043,95 €HT

- Suivi de chantier (5 mois de suivi complémentaire) : 10 393,95 €HT
- Modification règlement de lotissement (évolutions du projet global) : 5 450,00 €HT
- Modification entrée de la commune (conception du projet) : 1 400,00 €HT
- Modification sente gymnase (conception des abords du gymnase) : 700,00 €HT
- Modification accès salle multi-activités (conception stationnement et accès PMR) : 2 100 €HT

Ce qui représente un montant total d'honoraires complémentaires de 20 043,95 €HT soit une évolution de 44,91 % par rapport au marché de base, pour un montant total après avenants de 220 877,11 € HT.

Vu les montants des marchés signés avec les entreprises correspondantes,

Vu les articles du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de réaliser les prestations supplémentaires,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 18 voix pour,

APPROUVE les avenants décrits ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces avenants par l'intermédiaire de notre mandataire Agencia

Points divers :

Circuit Reims-Gueux : des travaux prévoient la remise en place des fenêtres de la Tour des Restaurants pour un premier devis de 83.300€ HT. En collaboration avec l'association Les Passionnés du Circuit de la Marne et sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, la cérémonie

de lancement d'une souscription publique aura lieu le jeudi 6 novembre en mairie. Un dépliant présentant cette opération est disponible en mairie. Vous pouvez faire un don défiscalisé sur le site de la Fondation https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/tour-des-restaurants-du-circuit-de-reims-gueux/57923

Repas des anciens : il aura lieu le 14 décembre dans la salle multi-activités nouvellement restaurée. Si vous désirez participer et aider au service de ce repas, contactez la Mairie.

Cimetière Saint-Timothée : la municipalité informe les administrés que les travaux de reprise des concessions funéraires en état d'abandon ont débuté au cimetière communal. Ces interventions sont réalisées conformément à la réglementation en vigueur, et concernent uniquement les concessions identifiées comme abandonnées à l'issue de la procédure légale qui a pris fin au printemps dernier. Ces travaux se dérouleront en trois tranches jusqu'en 2027. Les cinq tombes abandonnées de soldats et déporté Morts pour la France seront conservées et entretenues par l'association Le Souvenir Français dont une des missions n'est qu'aucune tombe de Mort pour la France ne disparaisse des cimetières communaux.

Label Village Prudent : La Commune de Gueux vient d'obtenir le label « Village Prudent », décerné par l'association de la Prévention Routière à la suite de l'audit effectué via un questionnaire et une visite détaillée des équipements de la Commune, ayant pour objectif de limiter l'insécurité routière dans Gueux. La commune rejoint ainsi les 530 communes (Villes et Villages) déjà labellisées, auprès de 178 autres collectivités. Au total, à ce jour, 637 collectivités sont labellisées « Ville prudente » ou « Village prudent » sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cette récompense a été décernée à la Commune lors du 107è Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité de France. Deux autres communes marnaises ont également obtenu ce label, Esternay (sud-ouest marnais) et Noirlieu (en Argonne). Plusieurs niveaux de labellisation sont définis de 1 à 5 cœurs, la Commune de Gueux s'est vu décerner le niveau 3 cœurs, à l'occasion de ce classement. Une cérémonie sera organisée localement afin d'officialiser cette attribution. Ce label marque l'engagement de la Commune en matière de sécurité et de prévention routières afin d'offrir une qualité de vie et de partage des routes et rues auprès des administrés.

Conseil Municipal Jeunes : dans le cadre des actions de sensibilisation à la citoyenneté de cette assemblée junior, une visite de l'Assemblée nationale a été organisée le 20 octobre dernier. L'équipe des jeunes élus s'est montrée très intéressée par l'aspect à la fois patrimonial et institutionnel de cette visite.
Le programme de leurs prochaines actions est essentiellement tourné vers l'intergénérationnel : participation au service du repas des Aînés et organisation d'une après-midi jeux avec les Seniors en janvier 2026.

Clôture à 22h25

Madame COLZY Hélène
Secrétaire de séance

Monsieur RONSEAUX Jean-Pierre,
Maire

MAIRIE DE GUEUX
51390 (MARNE)